

# Conseil Municipal d'Andouillé Neuville

## Séance du Lundi 27 Février 2017

**Présents** : E Eloré, F Coquet, R Ngassa, G Canto C Gautier,  
A Tropée, P Bréhant JF.Menant, L L'Héréec, L Juin,  
I Cloteau, M Poiteaux

**Absents Excusés** : D Gamichon

**Absents** :

**Secrétaire de Séance** : L Juin

Approbation Compte-Rendu Conseil Municipal du 30 Janvier 2017

### 1) Préparation Budget Primitif 2017

#### **Commune Aubigné : participation dépenses Ecole «Les Prés Verts»**

Considérant que le coût par élève en maternelle est de 1013.18E et que celui en primaire s'élève 349.92E (compte administratif 2016), le conseil municipal :

\* demande à la commune d'Aubigné de participer aux dépenses de fonctionnement pour les enfants domiciliés à Aubigné et scolarisés à l'école publique d'Andouillé Neuville.

\* propose de fixer la participation à hauteur de 100% du coût par élève, soit 7865.26E, sous réserve de l'accord de la Commune d'Aubigné :

Maternelle	100 %	* 1013.18E	* 5 élèves	= 5065.90E
Primaire	100 %	* 349.92 E	* 8 élèves	= 2799.36E

#### **Subventions**

Le conseil municipal décide d'attribuer, au titre de l'exercice 2017, les subventions suivantes :

##### **Associations communales**

ASSO PARENTS D'ELEVES ANDOUILLE	300.00 E
COMITE DES FETES	500.00 E
FOOTBALL CLUB ANDOLEEN	100.00 E
ESPACE JEUX L'ILOT CALIN	400.00 E
INUTILE COMME LA PLUIE	200.00 E
ACCA	100.00 E
UNION ANCIENS COMBATTANTS	100.00 E
LA ROUE ANDOLEENNE (COURSE CYCLISTE)	500.00 E
ATELIER CREATIF (FETE DE LA MUSIQUE)	700.00 E

##### **Autres Associations**

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES SPORTS	1200.00 E	
ILLE ET DEVELOPPEMENT	350.00 E	
ACSE 175	868 hab * 0.25 € = 217.00 €	217.00 E
ADMR	868 hab * 0.63 € = 546.84 €	547.00 E
COMICE AGRICOLE	868 hab * 0.47 € = 407.96 €	408.00 E
SÉNÉGAZELLE		200.00 E
ADAPEI - LES PAPILLONS BLANCS		100.00 E

## Divers

Il est décidé d'inscrire, au budget primitif 2017, les investissements suivants :

- \* Illuminations de Noël 1000 E TTC
- \* Ecran de Projection 300 E TTC
- \* Ampli Sono 500 E TTC

## **2) Familles Rurales 2017**

### **Convention mise à disposition de personnel**

Familles Rurales met à disposition de la Commune le Directeur de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement sur les Temps d'Activités Périscolaires (TAP). A ce titre, l'Association du Pays d'Aubigné propose la conclusion d'une convention. En contrepartie, il est demandé à la Commune une participation fixée à hauteur de 2 134.65 E.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- \* **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel à intervenir entre Familles Rurales et la Commune,
- \* **d'attribuer** à Familles Rurales une subvention de **2 134.65 E** au titre de la mise à disposition du Coordonnateur TAP,
- \* **d'inscrire** les crédits nécessaires au Budget Primitif 2017.

### **Participation de la Commune**

Monsieur le Maire rappelle que Familles Rurales a mis en place, dans les locaux communaux mis à disposition gracieuse de l'Association, un service d'Accueil de Loisirs sans Hébergement pendant les mercredis périodes scolaires (accueil des enfants de la Commune et ceux de la commune de Feins) et pendant l'été. Les modalités techniques et financières de gestion et d'animation dudit service font l'objet d'une convention.

Ce service est financé par les Collectivités, les Partenaires Institutionnels et les Familles. C'est pourquoi, il est demandé à la Commune une participation, pour l'année 2017, fixée à hauteur de 16 875.63 E.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- \* **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre Familles Rurales, la Commune d'Andouillé Neuville et la Commune de Feins.
- \* **d'attribuer** à Familles Rurales une subvention de **16 875.63 E**,
- \* **d'inscrire** les crédits nécessaires au Budget Primitif 2017.

## **3) Eglise : Etude Parasitaire**

Dans le cadre de l'opération relative à l'Etude Sanitaire sur l'Eglise, confiée à l'Agence Catherine Proux, des champignons sont découverts sur les bois à l'intérieur de l'Eglise.

A ce titre, deux entreprises spécialisées sont consultées afin de réaliser une étude parasitaire. Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal, le résultat de la consultation, après analyse des devis par Catherine PROUX, à savoir :

CABINET PATUREL 750 EUROS TTC

CHB-YADIS 3 600 EUROS TTC

Considérant l'écart conséquent entre les deux propositions, il est demandé des précisions au Cabinet PROUX avant de pouvoir retenir un des devis pour exécution.

#### **4) Cimetière : Reprise Concession**

Monsieur Le Maire porte à la connaissance du conseil municipal la procédure relative à la reprise d'une concession, fait état du constat effectué concernant l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession n°21 plan 17. Un procès-verbal s'en est suivi.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que soit affiché, pendant un mois, ledit procès-verbal avant reprise définitive de la concession.

#### **5) Bibliothèque : Contrat de Maintenance logiciel Microbib**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal le renouvellement du contrat proposé par l'Entreprise MICROBIB pour la maintenance complète du logiciel MICROBIB installé à la Bibliothèque. Le montant de la redevance annuelle est fixé à 149.00 E HT (tarif 2017).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer ledit contrat qui prendra effet au 01/03/2017 pour une durée de 12 mois.

#### **6) Conservation ou non des Biens Communaux**

Monsieur Le Maire porte à l'attention du conseil municipal les difficultés récurrentes qui existent pour recouvrir les loyers afférents à ces logements, ainsi que le coût de l'entretien et réparations auxquels doit faire face la commune.

Se pose alors la question de conserver ou non cet immeuble

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal confie à la commission urbanisme le soin de conduire une étude concernant l'opportunité de conserver ce bien ou de s'en libérer.

#### **7) Questions Diverses**

\* Département : Appel à projets revitalisation des centres bourgs 2017

\* Association BRUDED : adhésion non retenue

\* Réunion Commission Assainissement le 16 Mars 2017 à 20h00

\* Intercommunalité

- constitution de commissions techniques

- PLUi : document disponible au secrétariat

\* Installations classées pour la protection de l'Environnement : Enquête Publique de 13 mars 2017 au 10 avril 2017 - Avis du Conseil Municipal à la prochaine séance (mars 2017)

\* Rentrée scolaire 2016/2017 : Ouverture éventuelle classe supplémentaire

\* Taux Taxe Foncière Bâtie et non Bâtie : délibération à la prochaine séance

\* Prochain conseil municipal le Lundi 27 mars 2017 à 20h30

Séance levée à 22h40.





